

NOTE BIO COM(80) 97 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

432

1. SUITES DU RAPPORT SPIERENBURG

LA COMMISSION A EXAMINE EN PREMIERE LECTURE LE RAPPORT DU GROUPE DE MEMBRES DE LA COMMISSION (GROUPE ORTOLI), CHARGE D EXAMINER LES SUITES A DONNER A LA TROISIEME PARTIE DU RAPPORT SPIERENBURG. APRES UNE LARGE DISCUSSION LA COMMISSION A ACCUEILLI D UNE MANIERE TRES POSITIVE LE RAPPORT PRESENTE PAR LE VICE PRESIDENT ORTOLI ET EN A APPROUVE LES LIGNES DIRECTRICES.

JE VOUS RAPPELLE QUE C EST AU COURS DE SA REUNION DU 7/10 DE L AN DERNIER A VILLERS LE TEMPLE, QUE LA COMMISSION AVAIT DONNE MANDAT A UN GROUPE COMPOSE DU VICE PRESIDENT ORTOLI ET DE MM. DAVIGNON ET TUGENDHAT, D ETABLIR UN PROGRAMME ET UN CALENDRIER DES MESURES A PRENDRE ET DE PREPARER LES DECISIONS ET PROPOSITIONS QUE LA COMMISSION DEVRAIT ADOPTER.

LA COMMISSION ENGAGERA BIEN ENTENDU AVEC LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL, LA PROCEDURE DE CONCERTATION SUR TOUTES LES MESURES RELEVANT DE CETTE PROCEDURE; ELLE POURSUIVRA ENSUITE SES TRAVAUX EN VUE D ABOUTIR A DES CONCLUSIONS ET PRENDRA AU FUR ET A MESURE QU ELLE SE DEGAGERONT LES DECISIONS NECESSAIRES : C EST AINSI QUE LES PREMIERES DECISIONS CONCERNANT L ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION ELLE MEME, TELS QUE PROGRAMME DE LA COMMISSION, COORDINATION AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS, PROCEDURE BUDGETAIRE STRUCTURES INTERNES DES SERVICES, DEVRAIENT ETRE ADOPTEES FORMELLEMENT ET ENTRER EN VIGUEUR DANS LES PROCHAINES SEMAINES, TANDIS QUE CELLES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A LA FORMATION, AUX CARRIERES, NE POURRONT ETRE D APPLICATION QU APRES LA MISE EN OEUVRE DES PROCEDURES DE CONCERTATION PREVUES.

2. AFFAIRES ECONOMIQUES ET MONETAIRES

A. LA COMMISSION A ADOPTE UN PROJET DE COMMUNICATION AU CONSEIL PRESENTE PAR LE VICE PRESIDENT ORTOLI SUR LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTE. IL CONVIENT DE SIGNALER QU EN 1979, EN DEBIT D UNE AUGMENTATION MOYENNE DU PRIX DU PETROLE DE PRES DE 50 % EN DOLLARS, LES RESULTATS ONT ETE EN DEFINITIVE PLUS FAVORABLES QUE PREVUS. PAR CONTRE, POUR 1980 EN RAISON DU NOUVEAU CHOC PETROLIER, LES PREVISIONS DEVRONT ETRE REVISEES EN BAISSSE EN CE QUI CONCERNE LE TAUX DE CROISSANCE ET EN HAUSSE EN CE QUI CONCERNE L INFLATION; LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS DEVRAIT CONNAITRE UNE DETERIORATION CONSIDERABLE. JE VOUS RAPPELLE QU IL S AGIT DU RAPPORT TRIMESTRIEL ETABLI EN CONFORMITE AUX DISPOSITIONS DE L ART. 2 DE LA DECISION DE CONVERGENCE DU 18/2/74 ET QUE CE POINT FIGURERA SANS DOUTE A L ORDRE DU JOUR DU CONSEIL ECO/FIN DU 17 MARS PROCHAIN.

NNVV /

M. SANTARELLI GPP BERL 1/24 5423 6.3.80 X X

MS/mh M. SANTARELLI

B. LA COMMISSION A ADOPTE EGALEMENT UNE COMMUNICATION AU CONSEIL CONCERNANT L'AMELIORATION DES COORDINATIONS DES POLITIQUES ECONOMIQUES. LE CONSEIL DEVRIAT PROCHAINEMENT, SUR LA BASE DE CETTE COMMUNICATION, DONNER AUX DIVERS ORGANES COMPETENTS, (COMITE DES GOUVERNEURS ET COMITE MONETAIRE, COMITE DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET GROUPE DE COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUE ET FINANCIERE A COURT TERME) LES DIRECTIVES NECESSAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS QUI AURONT ETE DECIDEES.

JE VOUS RAPPELE QUE LE CONSEIL DU 18/6/1979 AVAIT INVITE LA COMMISSION A ELABORER DES PROPOSITIONS CONCRETES VISANT AU RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES (VOIR BIO(79)195 DU 18/6/79).

JE VOUS RAPPELE EGALEMENT QUE CETTE COMMUNICATION SE FONDE EGALEMENT SUR LES TRAVAUX ANTERIEURS DE LA COMMISSION ET EN PARTICULIER SUR SA COMMUNICATION DU 11/10/77 (COM(77)443) SUR L' 'AMELIORATION DES COORDINATIONS DES POLITIQUES ECONOMIQUES', SUR LES 'PERSPECTIVES D'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE' DU 17/11/77 (COM(77)620) SUR LE 'PROGRAMME D'ACTION 1978' DU 14/2/78 (COM(78)52) ET ENFIN, SUR SA COMMUNICATION CONCERNANT LE 'RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES' DU 7/6/79 (COM(79)303).

3. VIANDE OVINE/INFRACTION FRANCE

LA COMMISSION A DECIDE DE SAISIR LA COUR DE JUSTICE EN PROCEDURE ACCELEREE EN CE QUI CONCERNE L'AFFAIRE DU MOUTON. COMME VOUS LE SAVEZ, LES RESTRICTIONS FRANCAISES A L'IMPORTATION DE VIANDE DE MOUTON, NOTAMMENT EN PROVENANCE DU ROYAUME-UNI, ONT ETE DECLAREES CONTRAIRES AU TRAITE PAR UN ARRET DE LA COUR DE JUSTICE DU 25/9/79, MAIS MALGRE CET ARRET, LES AUTORITES FRANCAISES N'ONT PAS RETABLI LA LIBRE CIRCULATION DE LA VIANDE OVINE.

DEVANT CETTE SITUATION, LA COMMISSION A RESAISI LA COUR LE 14 JANVIER DERNIER. PAR LA PROCEDURE ACCELEREE QUI VIENT D'ETRE DECIDEE, LA COMMISSION DEMANDE A LA COUR DE PRENDRE POSITION PLUS RAPIDEMENT QUE DANS LES DELAIS NORMAUX, QUI SERAIENT DE PLUSIEURS MOIS.

JE VOUS RAPPELE, EGALEMENT, QUE LA COMMISSION ET EN PARTICULIER M. GUNDELACH, ONT DEPLOYE DE TRES GRANDS EFFORTS POUR TROUVER UNE SOLUTION QUI PUISSE SATISFAIRE TOUTES LES PARTIES EN CAUSE, LA DERNIERE TENTAIVE ETANT LA PROPOSITION FAITE AU CONSEIL ET QUI, BIEN QU'ELLE N'AIT PAS ETE ACCEPTEE, RESTE SUR LA TABLE DU CONSEIL (VOIR BIO AGRICOLE (80)88 DU 4/3/80).

JE VOUS SIGNALE ENFIN QU'UNE FICHE RECAPITULATIVE A CE SUJET VOUS PARVIENDRA PAR EXPRES.

NNNN
///

446767

██

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPEEN

LA COMMISSION A MIS AU POINT SA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU PARLEMENT, POUR LA SEMAINE PROCHAINE EN FIXANT SA REUNION AUX 11 ET 12 MARS.

LE DOSSIER 'AGRICULTURE/ESPAGNE' Y FERA L OBJET D UN PREMIER DEBAT D ORIENTATION SUR LA BSE DU PROJET INITIAL ET DES CONTRIBUCTIONS QUI ONT DEJA ETE FOURNIES PAR PLUSIEURS MEMBRES DE LA COMMISSION, AINSI QUE DES ETUDES COMPLEMENTAIRES AUXQUELLES IL EST ACTUELLEMENT PROCEDURE.

5. ACCORD INTERNATIONAL SUR L ETAIN

DIS

SUR PROPOSITION DE MM. DAVIGNON, HAFERKAMP ET CHEYSSON, LA COMMISSION A APPROUVE ET ENVERRA PROCHAINEMENT AU CONSEIL UNE RECOMMANDATION DE DECISION DU CONSEIL CONCERNANT LA NEGOCIATION DU 6EME ACCORD INTERNATIONAL SUR L ETAIN.

LA PREMIERE REUNION DE PREPARATION DU 6EME ACCORD SE TIENDRA A GENEVE DU 14 AU 16 AVRIL PROCHAIN ET LA POSITION DE LA COMMUNAUTE DEVRAIT ETRE PREPAREE DES LA FIN DU MOIS ET FIXEE DEBUT AVRIL AU SEIN DU CONSEIL.

IL FAUT NOTER QUE LA COMMISSION CONFIRME DANS SA RECOMMANDATION UNE EVOLUTION SOUHAITEE POUR L ETABLISSEMENT DES ACCORDS INTERNATIONAUX SUR LES MATIERES PREMIERES, A SVOIR, UNE PARTICIPATION PARITAIRE ET OBLIGATOIRE DES PRODUCTEURS PARTICIPATION QUI N ETAIT PAS PREVUE PAR L ACCORD ACTUEL. FIN DIS.

AMITIES

MANUEL SANTARELLI COMEUR 15H30

NNNN

NNNN